

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le soussigné, FAYMONVILLE Alain, Gérant de la société FAYMONVILLE AG à Büllingen (Belgique), constructeur, certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

- Dénomination⁽²⁾ :
 (D1) Marque :
 (D2) Type :
 Variantes⁽¹⁾ :
 Versions⁽¹⁾ :
 (D3) Dénomination commerciale⁽¹⁾ :
 (E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :
 (F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)⁽¹⁾ :
 (F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg)⁽¹⁾ :
 (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) :
 (G) Masse en service (G1 + 75) (kg) :
 (G1) Poids à vide national (PV) (kg) :
 (J) Catégorie internationale :
 (J1) Genre national :
 (J3) Carrosserie (désignation nationale)⁽¹⁾ :
 (K) Numéro de la réception par type :
 (P1) Cylindrée (cm3) :
 (P2) Puissance nette maximale (kW) :
 (P3) Source d'énergie :
 (P6) Puissance administrative (CV) :
 (Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) :
 (S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :
 (U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :
 (U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :
 (V7) CO2 (g/km) :
 (V9) Classe environnementale :

FAYMONVILLE						FAYMONVILLE					
TL3GE						TL3GE					
T	P	K	E	A	S	C	P	K	E	A	S
1	2	3	4	5	1						
MULTIMAX			MEGAMAX			MULTIMAX			MEGAMAX		
Y	A	F	T	L	3	0	7	1	0	0	0
/						40000	43500	56500	58600		
34000	40000	42500	56500	58600	34 000						
Sans objet						Sans objet					
Sans objet						Sans objet					
O4						O4					
SREM						SREM					
NON-SPEC	PLATEAU	PTE-ENG	NON-SPEC	PLATEAU	PTE-ENG						
V-044-07						V-044-07					
Sans objet						Sans objet					
Sans objet						Sans objet					
Sans objet						Sans objet					
Sans objet						Sans objet					
Sans objet						Sans objet					
Sans objet						Sans objet					
Sans objet						Sans objet					
Sans objet						Sans objet					
Sans objet						Sans objet					
Sans objet						Sans objet					
Sans objet						Sans objet					
Sans objet						Sans objet					
TE EXCLUSIF - R322.2						TE POSSIBLE - R322.2					
Vitesse maximale en charge - 60 km/h						Vitesse maximale en charge - 60 km/h					

A inscrire sur le certificat d'immatriculation :
A inscrire sur le certificat d'immatriculation pour Version 5 :⁽¹⁾
 - est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) ;
 - sort de nos usines (magasins), le 27.11.2007

pour être livré à :
 (nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Büllingen, le 27.11.2007



SUD Remorques
Z.I. de l'Aspres
F - 30150 ROQUEMAURE

(1) Barrer la mention inutile
 (2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.
Rappel. - Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
 - d'une déclaration à la Préfecture
 - le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

FAYMONVILLE
SCHWARZENBACH 12, B-4760 - BÜLLINGEN
Tél : 0032/80-64-01-55 Fax : 0032/80-64-01-51

NOTICE DESCRIPTIVE D'UN VEHICULE REMORQUE DONT LE PTAC EST > 3500 Kg TYPE TL3GE

- 0. GENERALITES**
- 0.1 Constructeur : FAYMONVILLE S.A
 0.1.1 Représentant accrédité en France : Sans objet
 0.2 Constructeur de la Xe étape : Sans objet
 0.3 Marque : FAYMONVILLE
 0.4 Désignation commerciale : MULTIMAX ou MEGAMAX
 0.5 Catégorie internationale : O4
 0.6 Genre : SREM
 0.7 Type : TL3GE
 Variantes : CPE, CPA, CPS, CKE, CKA, CKS
 TPE, TPA, TPS, TKE, TKA, TKL
 Versions : 1, 2, 3, 4, 5
 0.7.1 Décodage des TVV :
 Type : TL3GE
 Variante(s) : C Code +TE possible (seules les caractéristiques en charge excèdent les limites réglementaires du code de la route)
 T TE exclusif (les caractéristiques à vide excèdent les limites réglementaires du code de la route)
 P Pas d'essieu directionnel
 K 3 essieux directionnels
 E Porte engin
 A Plateau
 S Carrosserie non spécifiée
 Version(s) :
 1 PTAC : 34 000 Kg
 2 PTAC : 40 000 Kg
 3 PTAC : 43 500 Kg
 4 PTAC : 56 500 Kg
 5 PTAC : 58 600 Kg

- 1. CONSTITUTION GENERALE**
- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 3 essieux 6 roues en monte jumelée
 Types d'essieux : Fixe (essieux 1, 2 et 3)
 Suiveur (essieu 3) en option pour la variante P
 Directionnels (les 3 essieux : variante K)
 1.1.1 Emplacement des roues motrices : Sans objet
 1.1.2 Emplacement des roues directrices : Les 3 en variante K
 1.2 Dimensions des pneumatiques : 235/75R17.5 - 245/70R17.5
 Indice de charge et vitesse : 143/141J
 1.3 Constitution du châssis ou de la coque : Le châssis avec col de cygne fixe ou démontable est composé :
 - d'une partie avant : 2 longerons reliés par des traverses ou 1 longeron avec des traverses et 1 cadre
 - d'une partie arrière surbaissée : un longeron à caisson(s) central(aux) avec des traverses permettant l'encastrement d'un plancher, et cadre extérieur en U ou 2 longerons à caisson(s) extérieur(s).
- 2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)**
- Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.
- | | | | | | |
|---|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : | 34 000 Kg | 40 000 Kg | 43 500 Kg | 56 500 Kg | 58 600 Kg |
| 2.2 Sans objet | | | | | |
| 2.3 Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1 du code de la route | | | | | |
| 2.3.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : | 34 000 Kg | 40 000 Kg | 43 500 Kg | 56 500 Kg | 58 600 Kg |
| 2.3.2 Sans objet | | | | | |
| 2.4 Masse en charge techniquement admissible : | | | | | |
| 2.5 Charges maximales admissibles : | | | | | |
| PTAC | 34 000 Kg | 40 000 Kg | 43 500 Kg | 56 500 Kg | 58 600 Kg |
| Sur l'essieu 1 | 10 000 Kg | 10 000 Kg | 10 500 Kg | 10 500 kg | 11 200 kg |
| Sur l'essieu 2 | 10 000 Kg | 10 000 Kg | 10 500 Kg | 10 500 kg | 11 200 kg |
| Sur l'essieu 3 | 10 000 Kg | 10 000 Kg | 10 500 Kg | 10 500 kg | 11 200 kg |
| Sur le pivot | 11 800 Kg | 18 000 Kg | 12 000 Kg | 25 000 Kg | 25 000 Kg |
| 2.6 Voie avant : | Sans objet | | | | |
| 2.7 Voie arrière : | 1,95 à 2,20 m | | | | |
| 2.8 Empattement : | Variante C : de 7 m à 8,135 m
Variante T : de 7 m à 30 m
Extension possible jusqu'à 30 m en variantes C et T lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1 du code de la route | | | | |
| 2.8.1 Empattement du tridem : | 2 x 1,36 m jusqu'à 2 x 1,81 m
Ou 1 x 2,35 m et 1 x 1,36 m | | | | |

Véhicules livrés carrossés

- 2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :
 Ces poids peuvent varier en fonction des options d'équipement
- | | |
|---------------------------------|----------|
| 2.9.0 Total : | 7 400 Kg |
| 2.9.1 Sur l'essieu 1 : | 1 800 Kg |
| 2.9.2 Sur l'essieu 2 : | 1 800 Kg |
| 2.9.3 Sur l'essieu 3 : | 1 800 Kg |
| 2.9.4 Sur le pivot d'attelage : | 2 000 Kg |
- 2.10 Porte-à-faux avant : 0,70 m à 1,90 m
 2.11 Porte-à-faux arrière :
 2.11.1 Sans ferrure ni accessoire : 2,16 m à 4,60 m
 2.11.2 Avec ferrures et accessoires : 2,16 m à 5,20 m
 2.12 Longueur hors tout : 9,86 m extensible jusqu'à 37,1 m
 La distance entre l'axe d'attelage et l'arrière hors tout n'excédant pas 12 m pour la variante C hors extension. Pour la variante T, cette distance peut dépasser 12 m.
 2.13 Largeur hors tout : Fixe : - 2,48 m à 2,55 m maximum en variante C
 - 2,48 à 2,74 m en variante T
 Avec possibilité d'un dispositif d'extension jusqu'à 3,50 m pour variantes C et T

- 3. MOTEUR :** Sans objet
- 4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT :** Sans objet
- 5. SUSPENSION**
- 5.1 Avant : Sans objet
 5.2 Arrière :
 - Pneumatique par 6 coussins élastiques sous pression d'air avec amortisseurs hydrauliques. Le circuit d'alimentation, qui comporte des réservoir(s) d'air d'une capacité totale de 60 l, est branché sur un réservoir du circuit de freinage dont il est isolé par une valve de barrage assurant l'indépendance des 2 circuits
 - Hydraulique : Circuit fermé. Lorsque le véhicule passe sur des dénivellations, les vérins situés de chaque côté des essieux ont tendance à rentrer. Le phénomène de suspension est obtenu par les accumulateurs oléopneumatiques (dès qu'un vérin rentre, la membrane de l'accumulateur oscille). Pour monter ce véhicule, il suffit d'ouvrir les 3 robinets isolant la suspension et d'actionner la commande.
- 6. DIRECTION :** Sans objet
- 7. FREINAGE**
- 7.1 **Frein de service :** 1 circuit agissant sur les 6 roues de la semi-remorque comprenant : une conduite amenant l'air comprimé de pilotage (frein de service) aux Modulateur EBS, celui-ci met en communication les réservoirs d'air d'une contenance de 90L, montés sur la semi-remorque et les cylindres montés sur les essieux. Ce circuit comporte une tête d'accouplement jaune
 7.2 **Répartiteur de freinage :** Un modulateur de freinage EBS piloté par la pression dans le circuit de suspension, module la pression en fonction de l'état de charge du véhicule
 7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : Le modulateur mentionné ci dessus est à pilotage électromagnétique, celui-ci est piloté par une électronique EBS 2S/2M ou 4S/3M. Les 2 capteurs sont montés au 2^{ème} essieu (+ au 1^{er} ou 3^{ème} en cas de 4S/3M).
 7.3 **Frein de secours :** Assuré par l'indépendance des circuits de commande du véhicule tracteur
 7.4 **Frein de stationnement :** Constitué par un bouton poussoir situé sur la valve Prev. Cette valve alimente les vases à ressorts agissant sur les leviers d'arbres à came des freins.
 7.5 **Mode de transmission des efforts aux roues :**
 7.5.1 Frein de service : Par air comprimé
 7.5.2 Frein de secours : Par air comprimé
 7.5.3 Frein de stationnement : Par vases à ressorts
 7.6 **Assistance des freins :**
 7.6.1 Frein de service : Oui, par air comprimé
 7.6.2 Frein de secours : Oui, par air comprimé
 7.6.3 Frein de stationnement : non
 7.7 **Réservoir de fluide ou d'énergie :**
 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : Celui du véhicule tracteur
 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : Sans objet
 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : Sans objet
 7.8 **Type de freins :**
 7.8.1 Frein de service : à tambour
 Se compose de 2 mâchoires articulées, commandées par une came en S, portant les garnitures à l'intérieur du tambour solide au moyeu. Le réglage s'effectue sur le levier de frein par l'intermédiaire d'un système vis globique et roue automatique.
 Tambour : 300 mm ; Largeur : 200 mm
- | Marque essieux | Type de frein | Garnitures | TDB | Vases | Leviers mm | Réservoirs freinages L |
|----------------|---------------|------------|------|----------------------|------------|------------------------|
| Gigant | 3020P | Beral 1561 | 0574 | 24/30
24/30
24 | 180 | 90 |
- 7.8.2 Frein de secours : à tambour
 7.8.3 Frein de stationnement : à tambour
 7.9 Dispositif ralentisseur : Sans objet

GRF 164

- 7.10 Circuit de freinage pour la remorque :
- 7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : Sans objet
- 7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage :
Automatique assuré par le fonctionnement propre de la valve relais d'urgence

8. CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : Porte engins ou plateau ou non spécifié .
- 8.2 à 8.8 Sans objet
- 8.9 Dispositif de protection latérale : Oui homologué, ou partie de la carrosserie
- 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
- 8.10.1 Avant : Sans objet
- 8.10.2 Arrière : Oui constitué par un profilé en métal conforme à la directive 70/221/CEE modifié par 2006/20
- 8.11 Système anti-projections : En fonction de la carrosserie et des variantes C ou T :
- Carrosserie PTE ENG : néant
PLATEAU et NON SPEC : Variante C : dispositif homologué
Variante T : néant

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 et 9.2 Sans objet
- 9.3 Feux de position :
- 9.3.1 Avant : 2 feux blancs combinés
- 9.3.2 Latéraux : Feux SMI (feux oranges)
2x1 - à l'avant.
2x1 - (suivant longueur) intermédiaire 3 m maxi.
2x1 - 1 m maxi de l'arrière.
- 9.4 Feux de position arrière : 2 feux groupés avec feux stop
- 9.5 Indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1 Avant : Sans objet
- 9.5.2 Arrière : 2 feux groupés avec feux stop
- 9.5.3 Latéraux : Sans objet
- 9.6 Feux stop : 2 feux groupés
- 9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1 Avant : 2 catadioptrés blancs combinés
- 9.8.2 Arrière : 2 triangles rouges combinés
- 9.8.3 Latéraux : catadioptrés orangés combinés (nombre voir 9.3.2)
- 9.9 Feux de détresse : Fonctionnement simultané de tous les feux de changement de direction commandé par le tracteur
- 9.10 Feux de marche arrière : 1 ou 2 feux combinés
- 9.11 Feux de brouillard :
- 9.11.1 Avant : Sans objet
- 9.11.2 Arrière : 1 à gauche ou 2 feux combinés.
- 9.12 Feux d'encombrement : Placés de part et d'autre de la semi-remorque
- 9.12.1 Avant : Sans objet
- 9.12.2 Arrière : 2 feux (blanc/rouge)
- 9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : 1 ou 2 plaques arrières
Conforme au règlement R 70 - 01
- 9.14 Feux spéciaux : Oui dans le cadre du transport exceptionnel :
2 feux tournants ou à tubes à décharges à l'arrière
2 panneaux rectangulaires « convoi exceptionnel »
Signalisation latérale possible, dispositif rétroréfléchissant conforme au règlement 104 annexé à l'accord de Genève du 20 mars 1958

10. DIVERS

- 10.1 Accessoires :
- 10.1.1 à 10.1.5 Sans objet
- 10.1.6 Extincteur : 1
- 10.2 Marques d'identité :
- 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : Rivetée ou collée sur la traverse avant ou sur le longeron, côté droit de la semi-remorque.
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur la traverse avant ou le longeron du châssis, côté droit de la semi-remorque.
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification : 17 chiffres et lettres
- YAF : code constructeur
 - TL : type
 - 3 : nombre d'essieux
 - 07 : année de fabrication
 - 0 à 2 : lieu de fabrication 0 Büllingen (Belgique)
1 Lentzweiler (G - D Luxembourg)
2 Goleniow/Szczecin Pologne
 - 00000001 à 99999999 n°série
- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à : YAFTL307100006000

11. VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : Rivetée ou collée sur la traverse avant ou sur le longeron du châssis, côté gauche de la semi-remorque.
- 11.2 à 11.4 Sans objet
- 11.5 Longueur des bras de levier (mm) : 180 mm
- 11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : 53 à 66 mm
- 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
F	Freinage
S	Servitude

- 11.8 Observations : Sans objet

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, que les véhicules de catégorie internationale O4, genre SREM, marque Faymonville, de type TL3GE, variantes CPE, CPA, CPS, CKE, CKA, CKS, TPE, TPA, TPS, TKE, TKA, TKS, versions 1, 2, 3, 4, 5 livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R311-1 à R318-5, et R413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

La numérotation dans la série du type commence à YAFTL307100006411.

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro : V-044-07

Fait à Valenciennes, le 29/05/2007
Le Technicien Supérieur en Chef de L'Industrie et des Mines

Valenciennes le 29/05/2007
Pour le Directeur et par délégation
Le Chef du Groupe de Valenciennes

Philip CARON

GUY SARELS

